

CPPNI BRANCHE IEG

SÉANCE DU 29 MARS 2022

À l'ordre du jour :

Dialogue Social de Branche et Agenda Social 2022

Négociation Classification/Rémunération
Avenant n° 7 à l'accord prévoyance
(annule et remplace)

En ouverture de séance, notre délégation a lu la déclaration suivante :

Cliquez [ICI](#)

DIALOGUE SOCIAL DE BRANCHE ET AGENDA SOCIAL 2022

Sur ce point, les représentants des employeurs ont indiqué que la « lourdeur » des négociations nuisait au dialogue social de Branche et que le rythme des négociations n'était pas assez soutenu.

Ils ont également de nouveau fait part de leur volonté de redéfinir les sujets qui devaient faire l'objet de négociation au niveau de la Branche et ceux laissés à la main des entreprises.

Pour cela, une méthode de travail sera soumise aux fédérations syndicales dans l'objectif de mieux travailler le diagnostic avant le lancement des négociations afin de faciliter leur déroulement.

La délégation FO Énergie et Mines a confirmé sa volonté de s'inscrire pleinement dans le dialogue social de Branche, mais en indiquant que sur certains sujets il était efficient de prendre le temps nécessaire lors de négociations et que la précipitation était souvent un motif d'échec.

D'autre part, nous avons une nouvelle fois indiqué aux représentants des employeurs que **nous ne pouvons accepter que le point commun des négociations ou des travaux portant sur la révision des textes réglementaires consiste à ce que le résultat soit moins-disant par rapport à l'existant...**

Nous regrettons que l'agenda social 2022 ne révèle que des sujets impulsés par les employeurs.

Le sujet du handicap pour lequel nous avons souhaité des discussions au niveau de la Branche n'apparaissait pas dans le document proposé. Nous avons exigé que soient notifiées sur cet agenda qui établit les travaux jusqu'à fin 2023, des négociations au niveau de la Branche concernant le handicap. Nous serons vigilants à ce que ce sujet ne passe pas aux oubliettes contrairement aux sujets pour lesquels les employeurs ont un intérêt financier contraire aux intérêts salariaux.

NÉGOCIATION CLASSIFICATION/RÉMUNÉRATION

Cette nouvelle séance de négociation a été l'occasion pour les représentants des employeurs d'expliquer de nouveau leur proposition.

À ce stade, rien de neuf au-delà du fait que les propositions n'ont pas évolué.

Un constat partagé entre toutes les parties est fait que cette négociation a très peu de chance d'aboutir à un accord.

Quant à une éventuelle volonté des employeurs de saisir les pouvoirs publics pour arriver à leurs fins, FO Énergie et Mines a réitéré ses propos de la déclaration lue en début de séance.

AVENANT N° 7 À L'ACCORD PRÉVOYANCE (ANNULE ET REMPLACE)

Fin décembre 2021, l'avenant n° 7 à l'Accord du 27 novembre 2008 relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des salariés statutaires des Industries Electriques et Gazières a été signé par les fédérations syndicales.

Pour rappel, cet avenant actait :

- Un taux d'appel à 40 % pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (actuellement 50 %)
- La prise en charge des salaires à 100% pour le Congé Présence Parental et Congé Solidarité Familiale ainsi que la prise en charge du Congé Proche Aidant à 80 % si pris à temps complet et 100 % si pris à temps partiel

Malheureusement a été oubliée la clause obligatoire d'extension pour les entreprises de <50 salariés.

Les représentants des employeurs ont donc proposé aux fédérations syndicales de refaire signer un avenant n° 7 en réparant cet oubli avec effet rétroactif.

Prochaine CPPNI

Le 11 avril 2022